

**Le syndicat SUPAP-FSU appelle à la reconduction de la grève du vendredi 14 mars au vendredi 21 mars 2014 des agents de la Ville de Paris.** Ci-dessous les documents associés : le communiqué de presse, le préavis, etc... **Rythmes scolaires, il faut une autre réforme!**

**[(Nouvelle grève des agents de la Ville de Paris le 21 mars 2014)]** Communiqué de presse  
Face à l'absence de réponses suffisantes de la Ville de Paris, l'assemblée des personnels en grève le 14 mars a décidé d'appeler à nouveau à la grève le 21 mars. Six mois après la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à Paris, le dispositif, qui concerne 137 000 enfants, est loin d'avoir atteint son but. Cette réforme et les conditions de sa mise en œuvre ne sont pas bonnes. -Pour les enfants d'abord : Aucun indicateur objectif ne permet de dire qu'elle diminue leur fatigue, et faciliterait leurs apprentissages scolaires. L'effet inverse est même observé chez les enfants d'âge maternel qui perdent leurs repères temporels liés à un emploi du temps trop irrégulier et sont aussi confrontés à un très grand nombre d'adultes avec des rôles différents pendant la semaine. La mairie reconnaît, du bout des lèvres, que le problème est réel, sans pour autant apporter de solutions appropriées. -Pour les personnels municipaux ensuite, animateurs, agents des écoles, dont les conditions de travail et d'exercice de leurs métiers demeurent problématiques. Les clés de voûte du dispositif, les Référents Educatifs Ville, chargés du contrôle et de l'accompagnement pédagogique de l'ensemble des activités du temps péri et extra-scolaire, n'ont toujours pas de fiches de poste déclinant leurs missions précises. Les salaires de ces agents ne sont pas à la hauteur de leurs responsabilités multiples et souvent encore floues. Les agents de service travaillant en maternelles, à qui la Ville a attribuer l'animation de groupe d'enfants les mardi et vendredi, sont souvent contraints de mener des activités pauvres en contenu faute de temps de préparation formels et de moyens matériels. Pour prendre en charge les enfants, de nombreux agents ont été contractualisés sur des services à temps incomplet, avec quelques droits sociaux, mais un salaire proche du seuil de pauvreté, 950 net par mois, et des milliers de vacataires subissent la plus grande précarité. Enfin, les taux d'encadrement des enfants sont trop lourds, un adulte pour 18 enfants en élémentaire, un pour 14 en maternelle. Cela ne permet pas réellement la mise en place d'activités de loisirs éducatifs sereines et riches en contenu, tout en imposant aux enfants des contraintes liées au nombre, agitation, manque de disponibilité de l'intervenant. La nouvelle mandature doit absolument tenir compte de ces éléments et définir dans un avenir immédiat une feuille de route claire pour l'ensemble des agents travaillant dans les écoles. Faute de quoi, les premiers touchés seraient les jeunes parisiens ainsi que leur épanouissement. L'enjeu est de taille, c'est pourquoi, le syndicat SUPAP-FSU appelle à la grève l'ensemble des agents municipaux concernés.

[communique\\_de\\_presse\\_greve\\_21\\_mars\\_rytmes\\_scolaires.pdf](#) [dossier\\_de\\_presse\\_greve\\_21\\_mars.pdf](#)  
[ate\\_asem\\_greve\\_21\\_mars.doc](#) [preavis\\_de\\_greve\\_dasco\\_21\\_mars.docx](#)

## Documents joints

[communique\\_de\\_presse\\_greve\\_21\\_mars\\_rytmes\\_scolaires.pdf](#)  
[dossier\\_de\\_presse\\_greve\\_21\\_mars.pdf](#)  
[ate\\_asem\\_greve\\_21\\_mars.doc](#)  
[preavis\\_de\\_greve\\_dasco\\_21\\_mars.docx](#)